



A.S.B.L. Union Touristique

LES AMIS DE LA NATURE D'ATH

Rue des Frères Descamps, 18 – 7800 Ath

LA MAISON VERTE

Adresse : 18, rue de Frères Descamps à 7800 Ath

Réservations : Tél : 068.28.09.09 ou gites@an-ath.be **site web :** <http://www.an-ath.be>

Comptes : BE60 0001 1786 2070 BIC : BPOTBEB1

COMMUNICATION : Maison Verte + dates de location + nom

Informations personnelles

NOM : Prénom :

Rue : N° Bte.....

Code postal : Ville : Pays :

GSM : Adresse mail :

Séjour du: /...../202.. au: /...../202.. Soit un total de Nuitées.

N° DU REGISTRE NATIONAL (de la personne responsable) :
+ Une copie de votre pièce d'identité sera demandée et jointe à ce document.

Calcul de prix de votre séjour.

De 14h à 10h	Nbre pers.	Total nuitées	Prix par lit	Total
Membres A.N. – 18 ans			7,00 €	
+ 18 ans			10,00 €	
Non-membres – 18 ans			10,00 €	
+ 18 ans			14,00 €	
Etudiant (sur base de la carte étudiante)			10,00 €	
Caution individuelle			50€	
Location draps			5 €/pers.	
Supplément Single			10€	
			TOTAL	

Maison Complète		200 €	
Location draps		80 €	
Classe verte (pour les écoles – en période scolaire)		125 €	
Caution		200 €	
		TOTAL	

Cadre réservé au responsable de la maison

Tarif à partir du 1^{er} janvier 2024

Montant	Date
---------	------

Acompte reçu		/	/ 20..
Caution reçue		/	/ 20..
Paiement reçu		/	/ 20..

LA MAISON VERTE :

Procédure de réservation :

1. Renvoyer ce document dûment signé (l'envoi par mail fait office de signature)
2. **Verser les arrhes soit 50% du prix du séjour + la caution à payer dans les 8 jours qui suivent l'envoi du document.**
(La caution sera remboursée sur votre compte après état des lieux)

VOTRE RESERVATION NE SERA ENREGISTREE QU'A CES DEUX CONDITIONS.

Le solde du séjour sera versé sur le compte au **minimum 15 jours avant l'arrivée**. En cas de réservation tardive (c'est-à-dire 15j avant votre arrivée) le paiement de la totalité du séjour est dû.

Si vous souhaitez une facture, il y a lieu d'en faire la demande lors de la réservation, celle-ci vous sera remise après paiement complet.

EN CAS DE DESISTEMENT

Plus de 60 jours avant le séjour : 5 € par personne
De 31 à 59 jours avant le séjour : 10 % du montant total
De 8 à 30 jours avant le séjour : 50 % du montant total
De 1 à 7 jours avant le séjour : 100 % du montant total

- Les chambres sont disponibles à partir de **14h00**, un boîtier à codes fonctionne pour la porte d'entrée, le numéro vous sera communiqué par E-Mail. A votre départ, les chambres devront être libérées et nettoyées pour **10h00**.

ATTENTION : si la maison n'est pas nettoyée, il vous sera retiré la somme de 100€ de la caution

- Le numéro « d'urgence » est joignable jusque 19h.
- Les clés des chambres sont à l'intérieur des chambres et les draps déposés sur les lits.
En cas de perte de celle-ci, elle vous sera facturée 40€.
- **Le tarif A.N. et étudiant n'est d'application que pour les membres en règle de cotisation et sur présentation de la carte valide(jointe à cette feuille).**
- **Quel que soit le type de location, les Amis de la Nature se réservent le droit d'accéder à toute heure à leur local du rez de chaussée ainsi qu'à celui se trouvant à l'étage rez +2.**
- **Le personnel de l'auberge se réserve le droit de jugement quant à l'état des locaux, du niveau de remboursement de la caution et du respect du règlement. Tout dégât qui serait constaté à l'issue de votre séjour vous sera facturé ou retiré de votre caution.**

- Le responsable s'engage sur l'honneur à respecter le règlement d'ordre intérieur de « La Maison Verte » ci-annexé. En cas de non-respect de celui-ci, cela peut entraîner l'expulsion immédiate.

LA MAISON VERTE : descriptif

Capacité de 20 lits (6 chambres de 2 pers et 2 chambres de 4 pers) Cuisine équipée : gazinière, four, frigo, micro-ondes, vaisselles, etc	3 douches et 4 wc. Cour intérieure Une salle commune avec tables et chaises
--	---

Les responsables de l'auberge vous remercient d'avoir choisi « La Maison Verte » pour votre passage dans notre belle région.

Le responsable s'engage sur l'honneur à respecter les consignes internes de l'auberge et à prendre financièrement en charge toutes dégradations matérielles ou morales commises envers la maison, ainsi qu'envers toutes propriétés quelles qu'elles soient.

Règlement d'ordre intérieur

1. Il est interdit :

- 2.** D'utiliser de la friture dans la maison
- 3.** De fumer, de consommer de la drogue ou allumer un feu à l'étage et dans les parties communes.
- 4.** De consommer boissons alcoolisées ou aliments dans les chambres.
- 5.** Toutes les portes-coupe-feu doivent être toujours fermées.
- 6.** Tous les accès de secours doivent toujours être dégagés ainsi que le couloir de l'étage.
- 7.** Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur de l'auberge.
- 8.** L'auberge vous a été donnée en bon état, ayez la délicatesse de la laisser propre et en bon état pendant votre séjour ainsi que lorsque vous la quittez.
- 9.** L'auberge doit en outre être accessible à tout moment aux responsables des Amis de la Nature.
- 10.** Le silence absolu, dans les chambres, est de rigueur de 22h00 à 07h00.
- 11.** Une chambre non libérée passé 10h00 sera considérée comme abandonnée, le loueur autorise alors le personnel de l'auberge à vider la chambre des effets personnels et s'engage à payer l'équivalent d'une nuitée supplémentaire.
- 12.** Les effets oubliés à l'auberge sont conservés pendant maximum 15 jours et ne sont en aucun cas retournés à leur propriétaire par les soins de l'auberge
- 13.** Toute personne logeant à l'auberge, est tenue de payer sa nuitée. En cas de non-respect une plainte sera systématiquement déposée pour grivèlerie.
- 14.** Les responsables de l'auberge déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de détérioration ou de vol durant le séjour.
- 15.** L'occupant devra veiller à ce que la porte d'entrée soit fermée durant la nuit.
- 16.** Le code d'accès à l'immeuble est strictement personnel et ne peut pas être communiqué à des tiers. Tout manquement à cette clause sera traduit par une expulsion sans remboursement.

- 17.** La clé de la chambre sera à déposer dans la boîte aux lettres à côté de la porte du bureau.
En cas de perte de celle-ci, elle vous sera facturée 40€.
- 18.** L'occupant s'engage à occuper la chambre en bon père de famille (économie d'énergie, ...)

Le non-respect des présentes règles entraîne l'expulsion immédiate

Pour accord,

Pour les amis de la nature,